

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COLMAR - 6851 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/03/2024 - 2181 - 2004 B 00002 - 451 446 165 - 360° COMMUNICATION

N° de Dossier : 360

En Euro

JM

Cabinet ROUILLON 2 place du 11 Novembre 68140 MUNSTER

02 NOV. 2023

Tribunal judiciaire
de Colmar

2004 B2
2024/2181

EURL 360° COMMUNICATION

8 chemin Leymel Haut

68140 LUTTENBACH PRES MUNSTER

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

2033

TRIBUNAL JUDICIAIRE

12 FEV. 2024

COLMAR

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
6800200	604693	37	ST	651
N° Siret		45144616500016		

Certifié conforme à l'original

Exercice ouvert le	01/01/22	et clos le	31/12/22	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
EURL 360° COMMUNICATION 8 chemin Leymel Haut 68140 LUTTENBACH PRES MUNSTER					
SIRET 4 5 1 4 4 6 1 6 5 0 0 0 1 6			Mél : ph-jacques@orange.fr		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Conseil pour les affaires et autres cons			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	16 012
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐					
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐					
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom / Adresse 0					
N°					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom / Adresse					
N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					
Cabinet ROUILLON 2 place du 11 Novembre 68140 MUNSTER					
Tél : 0389773414					
Nom et adresse du conseil :					
Tél :					
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant :					
Date : 10/05/23 Lieu : Luttenbach					
Qualité et nom du signataire : Gérant M. JACQUES Philippe					
Signature					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions	(1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					(2) c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(4) i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis					(5) Total (a à h)

Montant des revenus répartis		(7)
1	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

L		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
REMUNERATIONS			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		EURL 360° COMMUNICATION		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		8 chemin Leymel Haut		68140	LUTTENBACH PRES MUNSTER		
SIRET		4 5 1 4 4 6 1 6 5 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 2			
		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010			
	Autres *		014				
	Immobilisations corporelles *		028	82 078	030	78 109	
	Immobilisations financières * (1)		040	1 636	042	1 636	
	Total I (5)		044	83 714	048	78 109	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	407	052	407	
	Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	17 495	070	6 106
	Autres* (3)		072	17 984	074	17 984	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	17 663	086	17 663	
	Charges constatées d'avance *		092	1 179	094	1 179	
	Total II		096	54 728	098	6 106	
Total général (I + II)		110	138 441	112	84 215		
				Exercice N NET			
				1			
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000			
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	301			
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	151 744			
	Report à nouveau		134	-121 864			
	Résultat de l'exercice		136	-19 821			
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	12 359			
Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	65			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	3 853			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 5 609)		172	37 949			
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	41 867				
Total général (I + II + III)			180	54 226			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL 360° COMMUNICATION		Néant ☐ *		
A- RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
				018 ☐		3 1 1 2 2 0 2 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	41 507	
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			services *		217		218	56 091
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	97 598	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	20 188	
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	493	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	-92	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	28 373	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243 868)				244	8 584	
	Rémunérations du personnel*					250	30 122	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	25 811	
	Dotations aux amortissements*					254	3 940	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	117 420	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-19 821		
Produits financiers (III) 280					294			
Charges financières (V)					290			
Produits exceptionnels (IV)					300			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	-19 821		
B- RÉSULTAT FISCAL					314	19 821		
Réintégrations	Report de le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312				
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	3 809			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	16 012	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * 64 351 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	16 012	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFIP N° 2033 - C - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL 360° COMMUNICATION		Néant ☐ *						
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	37 545	442		444		446	37 545	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	5 476	452		454		456	5 476	
	Matériel de transport	460	17 022	462		464		466	17 022	
	Autres immobilisations corporelles	470	22 034	472		474		476	22 034	
Immobilisations financières		480	1 636	482		484		486	1 636	
TOTAL		490	83 714	492		494		496	83 714	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	34 584	532	1 369	534		536	35 953	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 476	542		544		546	5 476	
	Matériel de transport	550	17 022	552		554		556	17 022	
	Autres immobilisations corporelles	560	17 087	562	2 571	564		566	19 658	
TOTAL		570	74 169	572	3 940	574		576	78 109	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596		585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 360° COMMUNICATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650	6 106	652		654		656	6 106
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	6 106	682		684		686	6 106

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	64 351
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	64 351
Déficits de l'exercice		860	16 012
Total des déficits restant à reporter		870	80 363

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	5 074	381	5 074
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	20 737	380	20 737
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	18 275
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	6 295
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : EURL 360° COMMUNICATION		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

4 5 1 4 4 6 1 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL 360° COMMUNICATION

ADRESSE (voie)

8 chemin Leymel Haut

CODE POSTAL

68140

VILLE

LUTTENBACH PRES MUNSTER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique JACQUES Prénom(s) Philippe
Nom marital JACQUES % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00
Naissance : Date 11/12/1966 N° Département 67 Commune STRASBOURG Pays France
Adresse : N° 8 Voie chemin Leymel Haut
Code Postal 68140 Commune LUTTENBACH PRES MUNSTER Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

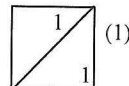
7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN

4 5 1 4 4 6 1 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 360° COMMUNICATION

ADRESSE (voie) 8 chemin Leymel Haut

CODE POSTAL 68140

VILLE

LUTTENBACH PRES MUNSTER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

JP

Désignation de l'entreprise EURL 360° COMMUNICATION

Numéro de siret

45144616500016

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
FPN GREFFE EX 2022 FPN GREFFE EX 2022	45
FPN CM FACT SGT 12/2022 FPN CM FACT SGT 12/2022	25
FPN ROUILLON EX 2022 FPN ROUILLON EX 2022	2 436
INTERETS/FRAIS 4TR 2022 INTERETS/FRAIS 4TR 2022	65
Total des charges à payer	2 571

Désignation de l'entreprise EURL 360° COMMUNICATION
Numéro de siret 45144616500016

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA OPTIMASSURE 2023 CCA OPTIMASSURE 20			1 069		
CCA OPTIMASSURE JANV-FEV 2023 CCA OPTIM			110		
Total des charges constatées d'avance			1 179		

AP

Désignation de l'entreprise EURL 360° COMMUNICATION
Numéro de siret 45144616500016

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

JP

EURL 360° COMMUNICATION

EURL au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 8 chemin Leymel Haut 68140 LUTTENBACH PRES MUNSTER

RCS n°451446165- RCS COLMAR

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 JUIN 2023

Le 23/06/2023

à 19h00

8 chemin Leymel Haut 68140 LUTTENBACH PRES MUNSTER

Le soussigné MR JACQUES Philippe, associé unique, de la société EURL 360° COMMUNICATION, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MR JACQUES Philippe, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A mis à disposition les documents suivants :

- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- L'inventaire .
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables
- Le texte des décisions soumises à l'assemblée.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'associé unique , après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 19 821,20 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des



dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 19 821,20 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

L'associé unique a adopté la Décision .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à LUTTENBACH PRES MUNSTER,
Le 23/06/2023.

Signature de l'associé unique, MR JACQUES Philippe :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP' or similar, written over a horizontal line.

EURL 360° COMMUNICATION

EURL au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 8 chemin Leymel Haut 68140 LUTTENBACH PRES MUNSTER

RCS n°451446165- RCS COLMAR

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur JACQUES Philippe, associé unique Gérant de la société EURL 360° COMMUNICATION, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 19 821,20 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 97 598,36 Euros hors taxes contre 106 347,51 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 8 749,15 Euros pour une variation de -8,23%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 97 598,36 Euros contre 107 847,51 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 10 249,15 Euros pour une variation de -9,5%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 117 419,75 Euros contre 126 514,52 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 9 094,77 Euros pour une variation de -7,19%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 0,00 Euros contre 75,86 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 75,86 Euros pour une variation de -100%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 0,19 Euros contre 952,08 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 951,89 Euros pour une variation de -99,98%.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 0,00 Euros contre 942,80 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 942,80 Euros pour une variation de -100%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 29 372,42 Euros contre 21 128,93 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 8 243,49 Euros pour une variation de 39,02%.
- Les liquidités sont de 17 663,14 Euros contre 33 222,25 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -15 559,11 Euros pour une variation de -46,83%.

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 20 187,76 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 20 187,76 Euros .
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 493,30 Euros contre 25 351,12 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 24 857,82 Euros pour une

41

variation de -98,05%.

- Les variations de stocks de matières premières sont de -92,00 Euros contre 60,00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 152,00 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 28 373,26 Euros contre 27 036,93 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 336,33 Euros pour une variation de 4,94%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 8 584,00 Euros contre 11 139,00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 2 555,00 Euros pour une variation de -22,94%.
- Les salaires et traitements sont de 30 122,00 Euros contre 40 283,00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 10 161,00 Euros pour une variation de -25,22%.
- Les charges sociales sont de 25 811,36 Euros contre 19 091,56 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 6 719,80 Euros pour une variation de 35,2%.
- Les dotations aux amortissements sont de 3 940,07 Euros contre 3 257,91 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 682,16 Euros pour une variation de 20,94%.
- Les autres charges sont de 0,00 Euros contre 295,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 295,00 Euros pour une variation de -100%.
- Le résultat déficitaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 est de 19 821,20 Euros.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

La concurrence très vive dans notre secteur mobilisera toutes nos énergies pour la recherche de nouvelles opportunités.

Nous continuerons par ailleurs à privilégier une gestion très prudente de nos frais généraux

Conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, est établi ce jour.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 19 821,20 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour 19 821,20 Euros ;
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est

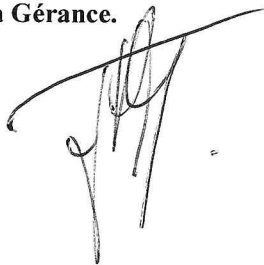
précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Fait à LUTTENBACH PRES MUNSTER
Le 05/06/2023

La Gérance.



EURL 360° COMMUNICATION

EURL au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 8 chemin Leymel Haut 68140 LUTTENBACH PRES MUNSTER

RCS n°451446165- RCS COLMAR

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

En application de l'article L223-19 du code de commerce, un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son associé, doit être présenté.

Il est indiqué que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

Concernant M. JACQUES Philippe, gérant associé

Cette convention a été passée entre M. JACQUES Philippe et la société.

Conditions d'exécution de convention concluent antérieurement dont les effets se sont poursuivis :

- M. JACQUES Philippe a prélevé au titre de l'exercice une rémunération de 30 122.00 euros
- La société a pris en charge le montant des cotisations sociales obligatoires à hauteur de 20 737.00 euros et à hauteur de 5 074.00 euros au titre des cotisations facultatives
- M. JACQUES Philippe est titulaire d'un compte courant d'associé non productif d'intérêts, pour un montant de 5 608.63 euros.

Fait à LUTTENBACH PRES MUNSTER

Le

26/10/23

La Gérance.

